

REUNION DU MARDI 27 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept du mois de janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Syndical, légalement convoqué, s'est réuni au SERTAD La Corbelière de SAINTE-NEOMAYE, sous la présidence de **Monsieur JOLLIT Daniel**, Président, en suite de la convocation en date du 31 décembre 2025.

Nombre de membres en exercice : 39

ETAIENT PRESENTS :

MM.	JOLLIT Daniel	Délégué de C.C. du HVS
	CACLIN Philippe	Délégué de Prailles-La Couarde
	MARTINS Elmano	Délégué de C.A. du Niortais
	CHANTREAU Michel	Délégué de C.C. du HVS
	PICHON Gilles	Délégué de Rom
	DIGET Jean-Pierre	Délégué de C.A. du Niortais
	DOUBLEAU Pascal	Délégué de C.A. du Niortais
	EMERIT Christian	Délégué de la Mothe Saint-Héray
	PETIT Serge	Délégué de Vançais
	BELLIVIER Roland	Délégué de Saint-Coutant
	DUCOURTIEUX Jean-Claude	Délégué de Sepvret
	PUTEAUX Sylvain	Délégué de Melle
	LAIDET Philippe	Délégué Suppléant de C.A. du Niortais
	DUPEU Laurent	Délégué de Fressines
	TROCHON Patrick	Délégué d'Aigondigné
	SABOURIN Jean-Marie	Délégué de C.C. du HVS
	COUTHOUIS Jérôme	Délégué de Chey
	RENOUX Jean-François	Délégué de C.C. du HVS
	LECOINTE Alain	Délégué du Syndicat 4B
MMES	NEE Nicole	Déléguée de Chenay
	LUSSIEZ Sonia	Déléguée de C.A. du Niortais
	BUARD Véronique	Déléguée de C.A. du Niortais
	GICQUIAUD Floriane	Déléguée de Melle

ABSENTS EXCUSES :

MMES	MISSIOUX Marie-Pierre	Déléguée de C.C. du HVS
	ROUXEL Patricia	Déléguée d'Aigondigné
	SILLON Sylvie	Déléguée de Messé
	UGUEN Nelly	Déléguée de C.A. du Niortais
MM.	TRICHET Jacques	Délégué de Saint Vincent la Châtre
	BRETONNIER Pascal	Délégué de Celles sur Belle
	GERMAIN Yves	Délégué de Vanzay
	GAYET Olivier	Délégué de Lezay
	LARGEAUD Roger	Délégué de C.C. du HVS
	PERGET Daniel	Délégué de C.C. du HVS
	CHASSIN Julien	Délégué de Sainte-Soline
	LABARRE Eric	Délégué de Celles sur Belle
	RODRIGUEZ Guillaume	Délégué d'Exoudun
	AUZURET Patrice	Délégué de C.C. du HVS
	CLERJEAU Pascal	Délégué de C.A. du Niortais
	SIMON Jean-Manuel	Délégué de Beaussais-Vitré
	MOINARD Philippe	Délégué de C.A. du Niortais

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur CACLIN Philippe

PERSONNALITE EXCUSEE : Madame AMORY Nathalie – Comptable du SGC

Monsieur GAYET donne pouvoir à M. CACLIN

☞ ☞

Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal du 16 décembre 2025
- Révision des statuts
- Débat d'orientation budgétaire
- Transfert des acquisitions foncières
- Dégrèvement EARL Les Mottes
- Questions diverses

Tous ces points ont été discutés, la séance a été levée à 19H30.

☞ ☞

Adoption du procès-verbal

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la réunion du Conseil Syndical du 16 décembre 2025.

Révision des statuts

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la Communauté de Communes Mellois en Poitou a repris la compétence eau à partir du 1er janvier 2026.

De ce fait, les statuts du SERTAD doivent être modifiés, notamment sur l'article concernant la composition du Comité Syndical.

Monsieur TROCHON précise que les nouveaux élus doivent être de « vrais » élus et pas seulement des « sachants ».

Monsieur DUPEU demande si les statuts seront régulièrement revus, notamment à chaque élection ? Monsieur JOLLIT indique que les statuts ont toujours vocation à évoluer, pour s'adapter à l'actualité et aux évolutions du Syndicat.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider les nouveaux statuts proposés.

Débat d'orientation budgétaire

Monsieur le Président propose à l'Assemblée le rapport d'orientation budgétaire 2026. Celui-ci reprend les grandes lignes de fonctionnement et d'investissement, ainsi que l'avenir du Syndicat. Le débat d'orientation budgétaire s'appuie sur ces éléments.

Monsieur MARTINS demande le coût des dépenses de personnel ? Madame XARDEL répond que le montant chargé est de 220 000 €/mensuels.

Monsieur DUPEU demande où en est le projet de Château d'Eau de La Chesnaye ? Madame XARDEL répond que les dernières études de sol montrent que celui-ci est non homogène. Cela entraîne l'obligation de faire des pieux très important (40 mètres) pour un coût sans limite. L'option retenue est plutôt de réhabiliter le Château d'Eau existant.

Monsieur DUPEU demande le coût des études déjà réalisées pour le projet abandonné ? Madame XARDEL indique qu'il y a environ 100 000 € d'études.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le débat d'orientation budgétaire

Transfert des acquisitions foncières

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'un transfert de parcelles doit être effectué du SERTAD vers la régie des eaux du Haut Val de Sèvre.

Cela concerne les parcelles suivantes :

-ZO 04 et ZO 05 sur la Commune de Chenay pour un montant de 32 979.39 € et des subventions de 16 972.20 € et 6 120 €.

Cela devra faire l'objet d'écritures comptables de transfert et un acte administratif.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le transfert de ces 2 parcelles.

Dégrèvement EARL Les Mottes

Monsieur le Président informe l'Assemblée que l'EARL Les Mottes a appelé le 06.01.2026 pour signaler une fuite, un raccord était coupé. Le 09.01.2026 le gérant a rappelé pour indiquer qu'il avait réparé par lui-même. La loi Warsmann ne s'applique pas aux entreprises. La consommation liée à la fuite est évaluée à 400 m³.

Monsieur JOLLIT sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la remise de 200 m³ sur la prochaine facture.

Questions diverses

Monsieur le Président indique que le SIEDS a réalisé une étude de déploiement du réseau LoraWan. Toutefois, celui-ci ne dispose pas de la compétence réseau de communication, qui est une compétence du département et de Deux Sèvres Numérique notamment. Pour permettre au SIEDS de gérer le développement d'un réseau LoraWan, le Département doit transférer sa compétence ou une SPL peut également être créée qui regrouperait les acteurs.

Monsieur le Président indique que le prochain Conseil Syndical aura lieu le 11 février 2026, un moment de convivialité sera organisé puisqu'il s'agit du dernier conseil programmé pour cette mandature.

BO 08

Le Secrétaire,



Le Président,

